



EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 septembre 2022

COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N° 54-2022

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
Date de la convocation	29/08/2022

L'an deux mille vingt-deux le deux septembre à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du conseil municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Noël THOMAS, Michel PUECH, Mélanie HENARD, Sabine BOUICHET et Laurent LAMOTTE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de treize membres

EXCUSÉ(S) DONNANT POUVOIR : Bernard JEAN à Franck SANTOS
ABSENT(S) EXCUSE(S) : Jean COYE

SECRETARIE DE SÉANCE : Mélanie HENARD

---0000000---

Objet : Nouveau Tarifs de location de la Salle Espace Les Cèdres

L'Espace Les Cèdres accueille des services publics à la population et notamment une grande salle de 200 m².

L'ambition est de faire de cette grande salle, magiquement ouverte sur la Touloubre, un espace d'échange et de convivialité pour les habitants et un lien entre les générations.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2541-12 ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.2122-1 ;

Considérant qu'il convient d'appliquer à la nouvelle salle Espaces Les Cèdres comme pour les autres salles communales un tarif de location,

Considérant les conditions de location citées ci-après : Séminaire, conférence, convention, session de recrutement, commémoration, association d'entreprise, comité d'entreprise, spectacle école, exposition, pour les autres événements uniquement sur une demande écrite et motivée pour une étude qui sera faite par le conseil Municipal,

Il est demandé au conseil de fixer les tarifs ainsi qu'il suit :

Tarif Location	
Demi -Journée	400.00 euros
Journée complète	700.00 euros
Caution Dégâts matériels	3000.00 euros
Caution Ménage	350.00 euros

Le Conseil Municipal :

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE les tarifs tels que proposés ci-dessus

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 05/09/2022
de la publication/notification le 05/09/2022
Fait à La Barben, le 05/09/2022
Le Maire
Franck SANTOS

LA BARBEN, le 05 septembre 2022

Le Maire

Franck SANTOS



[Handwritten signature of Franck Santos]